



Cachet de l'établissement

CONTRAT DE FORMATION PERMIS COTIER

Entre, d'une part :

La Société des Régates Rochelaises

Et d'autre part :

Le candidat,

NOM : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP/Ville : _____ / _____

Tél. portable : _____ / Tél. fixe : _____

Email : _____

Il est convenu ce qui suit :

OBJET DU CONTRAT :

L'objectif est d'amener le candidat au niveau requis afin qu'il puisse être présenté aux épreuves théoriques et pratiques.

DESCRIPTION DE LA FORMATION :

La formation au permis côtier est composée de 6 heures de formation théorique et de 2 heures de formation pratique en cours particulier et 1 heure en collectif.

COUT DE LA FORMATION :

Il est demandé une somme de 220 € pour les adhérents (240€ pour les non adhérents) pour la formation dont un acompte de 50% versé au moment du dépôt du dossier (fiche d'inscription, attestation médicale, contrat, et devis signés). Ce coût ne comprend pas les timbres fiscaux à fournir pour l'inscription administrative (98 €).

OBTENTION DU PERMIS :

En cas de réussite aux examens théorique et pratique le Permis est envoyé par les Affaires Maritimes à l'adresse indiquée par le candidat lors de son inscription.

En cas d'échec à l'examen théorique le candidat doit se réinscrire à l'examen suivant en fournissant une demande d'inscription et un timbre fiscal à 38 €.

Fait à La Rochelle en deux exemplaires, le _____

Le Candidat

Le Responsable de la section Formation